

DEC211343DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » et nommant **Mme Catherine PINEL-HENRYON** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5256** en date du 16 / 12 / 2021 ;

Considérant que **M. Frédéric CHALON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Frédéric CHALON, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Frédéric CHALON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric CHALON** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 19/01/2022

La directrice de l'unité
Catherine PINEL-HENRYONVisa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERIVisa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY